

## Être S1 dans son établissement : pourquoi et comment ?

Le S1 est le syndiqué qui, dans son établissement, constitue le premier maillon de l'action syndicale du SNES-FSU.

- Être correspondant ou secrétaire d'établissement :  
Informé au sein de l'établissement  
Accompagner les collègues
- Répondre aux questions des collègues :  
Les ressources documentaires à votre disposition  
Les contacts à solliciter
- La démocratie interne du SNES : fonctionnement des instances

### Animé par :

- **Yohan Odivart** secrétaire départemental du SNES et de la FSU Marne
- **Alice Petit** secrétaire académique du SNES-FSU

### Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à faire au moins un mois avant la date de tenue du stage et à déposer au chef d'établissement (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html>)

### ET

- Après du SNES par mail ([s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu)), téléphone (03.26.88.52.66 – du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30) ou directement sur notre site <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html> en **précisant si vous souhaitez ou non déjeuner au SNES (participation 8€)**

**VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE** ni récupération si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

**Attention inscription : jauge limitée à 25 personnes**